

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 02.10.2025
Convocation faite
Le 23.09.2025**

**Délibération
N°2025-09-174**

**Retour sur la représentation
de la Communauté au sein
des Comités de Pilotage
locaux des zones Natura
2000**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 29 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mme Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, Mme Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, Mme Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Mme Jennifer PECHEUX, MM. Gérard DELATTE, Dominique HAMAIDE, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, Mmes Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Patrice PRINCE, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Mmes Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : Mme Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Dominique HAMAIDE), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à Mme Sandrine BOURGEOIS), Mme Frédérique CHABOT (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Antoine DI CARLO (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), Mme Isabelle FABRE (pouvoir à M. Eric VISCARDY), M. Jean GUION (pouvoir à M. Gérald GIULIANI), Mme Laure BARBE, M. Jacky DEVIN (pouvoir à Mme Brigitte DUMON), Mme Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à Mme Angéline COURTOIS).

M. Jean-Marie BARREDA, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu la délibération n°2020-07-172 du 27 juillet 2020 désignant les représentants de la Communauté au sein des Comités de Pilotage locaux des zones Natura 2000, à savoir M. Robert ITUCCI et M. Sébastien PAULET,

Considérant la démission de M. Sébastien PAULET par courrier du 30 juin 2025, acceptée par le Préfet des Ardennes le 13 juillet 2025,

Considérant la candidature de M. Eric VISCARDY,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :
Contre : M. Claude WALLENDORFF

- * **décide** de procéder à l'élection d'un représentant de la Communauté de Communes au sein des Comités de Pilotage locaux des zones Natura 2000,
- * **proclame** élu M. Eric VISCARDY, représentant de la Communauté au sein de l'étude action pour le Massif Ardennais,
- * **donne délégation** au Président pour modifier le Règlement Intérieur de la Communauté en conséquence et le signer.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

